

Conseil d'École du 7 novembre 2014

Présents cf liste de présence

Le projet d'école :

Il est reconduit cette année sur les axes qui ont été présentés en réunion de rentrée :

- L'élaboration d'une programmation d'école pour la résolution de problèmes.
- La prise en compte des besoins des élèves par la différenciation pédagogique
- L'éducation à la citoyenneté (actions ponctuelles : David du Togo, récupération lunettes pour Bretagne-Haïti, opération crayons usagés...)
- L'élaboration d'un parcours culturel et sportif sur l'ensemble de la scolarité élémentaire

Les difficultés de mise en place du parcours culturel et sportif pour cette année 2014/2015

Les activités kayak et le vélo sont abandonnées cette année car l'organisation qui avait été agréée en 2012 avec un effectif semblable et une répartition pédagogique identiques a été refusée en 2014.

Pour les mêmes raisons l'activité voile ne pourra être reconduite en juin.

Pour le parcours culturel, les enseignantes souhaitent regrouper les élèves par niveau afin que l'ensemble des élèves concernés ait le même parcours. Ce qui est aussi le souhait des parents d'élèves.

Cette organisation a été refusée par l'Inspection qui veut des sorties par classe.

Les enseignantes réfléchissent à une organisation conciliant leurs souhaits et les contraintes institutionnelles.

Le règlement intérieur :

Il a été remis à chaque famille et conformément au Conseil d'école du 27 mai 2014 , il est noté que conformément à la législation, les élèves sortent seuls de l'école élémentaire.

Les enseignantes ne peuvent être tenues responsables des élèves qui rejoignent leurs parents à la maternelle ou sur les parkings.

Pour les CP, il a été expliqué en réunion de rentrée que pendant les 2 premiers mois les élèves sont amenés par la maîtresse dans le rang de la cantine et de la garderie.

Les autres élèves partent avec leurs parents qui les attendent sous le préau ou sont amenés auprès des maîtresses de service qui les surveillent en attendant l'arrivée des parents.

La demande récurrente des parents d'un enseignant au portail n'a pas de sens dans la mesure où ce point ne donne qu'une vision restreinte des abords de l'école et comme le précise les textes, les élèves sortent seuls de l'école élémentaire.

Le point, plus en retrait, choisi par les enseignantes permet un champ d'observation plus large.

Le plan vigipirate est toujours en vigueur : les locaux sont fermés lors des cours, il n'y a pas lieu de fermer le seul portail ouvert sur les 4 entrées existantes, d'autant plus que l'accès aux locaux pour les intervenants extérieurs (SESSAD, ambulanciers, psychologue scolaire, livreurs...) est déjà compliqué.

La restauration scolaire :

Usage du parapluie : pour des raisons de sécurité le port du parapluie par les élèves est interdit sur la cour de l'école et le trajet de la cantine.

Transport école-cantine : c'est Mme Rumen qui commande le bus à 11h 30 quand la météo est menaçante.

Liaison cantine-familles : les punitions du cycle 3 sont visibles par les parents car elles sont à signer.

Celles du cycle 2 ne sont pas portées à la connaissance des parents qui souhaiteraient être informés.

L'accès à la cantine le mardi midi : Depuis la mise en place des TAP, la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire est conditionnée à la participation aux TAP pour des raisons de responsabilités.

En effet un enfant déjeunant à la cantine et ne participant pas aux TAP ne pourrait être pris en charge à la fin du déjeuner.

La qualité des fruits servis :

Mme Le Meur invite les parents à venir déjeuner à la cantine afin de juger la qualité des repas servis.

L'accès au restaurant scolaire pour les élèves en béquilles : jusqu'à présent la solution retenue était l'utilisation d'un fauteuil roulant poussé par un élève.

Dorénavant les parents devront prendre contact avec la Municipalité (Mme Le Meur) pour les modalités pratiques de prise en charge par le bus.

Les TAP :

Un premier bilan des TAP : c'est l'objet de la réunion du comité de pilotage du 17 novembre 2014 qui aura lieu en Mairie.

Les parents demandent l'invitation d'un 2^e représentant des parents d'élève. Mme Le Meur accède à cette demande.

Mme Le Gouic ayant une réunion professionnelle le même jour sera représentée par Mme Le Roux.

Les parents trouvent les enfants plus fatigués et souhaiteraient savoir si il s'agit des TAP ou des nouveaux rythmes.

Les enseignantes n'ont aucune réponse à leur apporter.

Les enfants sont contents des TAP. Le fonctionnement par ½ journée facilite la passation de responsabilités entre le personnel de l'Education Nationale et le personnel communal.

Les parents souhaiteraient un meilleur équilibre entre activités sportives et activités calmes.

Les parents aimeraient un spectacle de fin d'année illustrant les différents ateliers TAP auxquels leurs enfants participent.

Mme Le Meur fait savoir que la question sera posée aux intervenants mais que le contenu des ateliers doit être réfléchi en amont pour monter un spectacle.

Questions diverses :

Demande d'un ralentisseur route de Vannes : Mme Le Meur fait savoir que la circulation sur la route de Vannes entre dans une réflexion globale sur la sécurité dans le bourg qui inclut la réfection de cette chaussée.

Quel usage pour la classe mobile à l'entrée de l'école ? Mme Le Meur fait savoir que des associations sont intéressées. Mme Calvez-Léveillé demande que ce local soit attribué à l'Amicale Laïque.

Le règlement intérieur : Le terme « hygiène déplorable » utilisé dans le paragraphe hygiène et santé heurtent la sensibilité de certains parents. Mme Le Gouic propose de le retirer.

Les ceintures dans les bus : Mme Le Meur fait savoir que la demande a été faite auprès du transporteur afin que les bus soient équipés.

Mme Le Meur présente le projet de 32 places de parking entre la Souris Verte et Yves Coppens. Il sera opérationnel en avril.

Mme Le Meur nous informe qu'un nouveau directeur est recruté pour l'ALSH.

Mme Le Meur fait savoir que les effectifs de l'accueil péri-scolaire étant en augmentation, l'ouverture d'un 4^e centre d'accueil à l'école Yves Coppens est envisagée.

Les parents d'élèves s'interrogent sur les répercussions de cette occupation des locaux par le péri-scolaire en cas d'ouverture d'une 7^e classe.

Mme Le Meur formule la demande de participation des élèves, par un chant, aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.

Les enseignantes font savoir que la mise en place d'un chant demande la présence d'un adulte pour encadrer les élèves or ces jours-là chacune a ses obligations.

Il est plus facile de préparer en classe des lectures de textes qui pourront être faites les jours de cérémonie en l'absence des enseignants et en groupes restreints d'élèves.